BUREAU EXECUTIF DU 15 NOVEMBRE 2016

Présents :

Elus : JP CHAMPION, JC MERIC, D TINCELIN, JP CHURET, JL DENECHAU, C FOUNTAINE,
Invités : JM SOYEZ, E MARLIOT, B DAVID, H GIRAUD, S LASSEAUX, J MARAJO, O BOVYN, F TIFFON TERRADE, N HENARD

Excusés :

Elus : J KERHOAS, H BACCHINI, C FOURICHON,
Invités : JP LOSTIS, B BONNEAU, MT LANNUZEL JOURDAS, C MIGRAINE, J CATHELINEAU, M BOUVET, JC COUR,

1. *VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES*

1.1. Approbation du relevé de décision du Bureau Exécutif du 11 octobre 2016

Décision 1	Le Bureau Exécutif approuve le relevé de décision du Bureau Exécutif du 11 octobre 2016 Publication électronique le 22/11/2016 sur le site Internet de la FFVoile.

1.2. Point sur les licences au 13 novembre 2016

Information	Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 12 novembre 2016 qui font apparaitre une baisse de 4.8 % au niveau de la licence club FFVoile jeunes et de 1,3 % au niveau de la licence club FFVoile adultes. La licence temporaire 4 jours est en baisse de 6 %. La licence temporaire 1 jour est en baisse de 12.6 %. Enfin le Passeport Voile laisse apparaitre à date une baisse de 1.1 %.

1.3 Désignation des membres/présidents du conseil fédéral d'appel, du conseil fédéral d'appel antidopage et de la commission de surveillance des opérations électorales Désignation du scrutateur général

Décision 2 **Vote CA**	Le BE accepte de proposer au vote du CA, la nomination de Mme ROCIPON Prune comme : - membre et présidente du Conseil fédéral d'appel antidopage jusqu'à la fin de la présente mandature, en remplacement de Mr MARCELAUD Antoine,

	- présidente de la commission de surveillance des opérations électorales jusqu'à la fin de la présente mandature en remplacement de Mr SAVIGNAT Antoine. - Membre du Conseil Fédéral d'Appel Le BE accepte également de proposer au vote du CA, la nomination de Mr MALASSIS SERIS Jean comme membre de la commission de surveillance des opérations électorales jusqu'à la fin de la présente mandature.

Décision 3	Le BE nomme comme nouveau Scrutateur Général de la FFVoile pour une durée indéterminée, Mr Antoine SAVIGNAT, avocat.

1.4 Modification du budget corrigé 2016

Décision 4	Le BE valide le budget corrigé 2016 et donne délégation au Président et trésorier pour finaliser le budget corrigé qui sera soumis au vote du CA. La baisse des licences est reflétée dans ce budget (- 120 K€ environ). Les produits s'élèveront à 10 884 K€ au lieu de 11 018 K€. Les charges s'établissent à 10 984 K€ en baisse de 30 K€ environ. Le résultat prévisionnel de l'exercice s'élèverait à -100 K€ Le budget investissement s'établit à 604 K€ soit une baisse de 11 K€ en comparaison du budget voté en juin 2016.

1.5 Information sur l'appel à candidature au CA de la FFVoile

Information	Le BE prend connaissance de l'appel à candidature au CA de la FFVoile Appel à candidature d'ici fin Novembre sur le site Internet de la FFVoile (Publications électroniques) Les candidatures individuelles et liste devront parvenir à la FFVoile avant le 9 Février 2017 avec date limite d'envoi le 8 Février 2017, cachet de la poste faisant foi.

1.6 Soirée des champions :

1.6.1 : Evolution du règlement d'attribution des trophées des champions et du titre de Marin de l'année

Décision 5	Le Bureau Exécutif adopte l'évolution du règlement d'attribution des trophées des champions et du titre de marin de l'année, joint en annexe 1 du présent relevé.

1.6.2 : Information sur la liste des trophées et des nommés au titre de Marin de l'Année et de l'espoir de l'Année

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance de la liste des trophées et des nommés au titre de Marin de l'Année et de l'Espoir de l'année.

1.7 Réforme du certificat médical et conséquences sur les licences FFVoile

Décision 6	Suite à la modification du cadre juridique du certificat médical d'absence de contre – indication à la pratique du sport et afin de minimiser les conséquences négatives de cette réforme sur la délivrance des licences, le BE a décidé des mesures suivantes : 1/ Pour la licence club : A compter du 01/01/2017, décliner la Licence club sous trois qualifications à savoir - La licence club Adhésion lorsque le pratiquant n'a pas fourni de certificat médical - La licence club Pratiquant lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile hors compétition - La licence club Compétition lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile en compétition. Dans les trois cas, il s'agit de la même Licence Club que celle de 2016 (même prix, maintien du double dispositif de paravent licence et de licence dématérialisée, mêmes services associés…) mais la case tampon médical est supprimée. La déclinaison apparaissant lors de la création de la licence, au même titre que le nom, le prénom et le numéro de licence, permet de préciser si un certificat médical y est associé. Par défaut, la licence créée est donc une Licence Club Adhésion permettant de licencier tous les membres du club même sans certificat médical mais ne permettant pas la pratique sportive si ce n'est dans le cadre d'une pratique libre et non encadrée. Le pratiquant peut néanmoins : - se présenter lors de l'inscription dans un club avec un certificat médical d'aptitude à la voile (hors ou en compétition de moins d'un an). Dans cette hypothèse, le club contrôle le document, en conserve un exemplaire ou, dans la mesure du possible, le scanne/photographie et l'intègre directement via l'espace club en créant la licence correspondante au certificat médical présenté ; - participer à une compétition en présentant un certificat médical en compétition (de moins d'un an) ; - participer à une activité nautique hors compétition en présentant un certificat médical hors compétition (de moins d'un an) Dans un second temps, il est également possible pour le licencié de transformer sa Licence Club Adhésion en Licence Club Pratiquant ou Compétition soit : - en enregistrant à partir de son espace licencié son certificat médical qu'il aura lui-même scanné ou photographié. - en présentant un certificat médical dans son club qui peut contrôler ledit document (date, nom, type de pratique) et modifier, via l'espace club, la qualification de la licence du pratiquant. 2/ Pour le passeport voile : Prévenir nos EFV/clubs des nouvelles obligations en matière de licences non compétitives et en particulier qu'ils sont supposés vérifier le certificat médical de la même façon qu'ils vérifient la présence de l'attestation d'aptitude à la natation et ce avant le début du stage. Toutefois, afin d'éviter que cette obligation soit un frein à la pratique, le BE ne souhaite pas subordonner la délivrance du Passeport Voile à la présentation d'un certificat médical donc chaque club pourra décider de son positionnement sur le sujet, sans contrôle de la fédération.

	3/ Pour la licence temporaire : Accompagner la licence temporaire d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition (de moins d'an an) lorsqu'elle est délivrée dans l'objectif d'une participation à une régate. Le contrôle continuera d'être effectué lors de l'inscription à ladite compétition ou au moment de la régate.

1.8 Assemblée Générale FSN 2016 :

Décision 7	Les membres du Bureau Exécutif prennent connaissance de la date de la prochaine Assemblée Générale de France Station Nautique 2016, à savoir le 3 décembre, et désigne Jean Kerhoas comme représentant de la FFVoile.

2. *VOILE LEGERE*

2.1 Attribution des Championnats de France longue distance Windsurf, Raceboard, Funboard Vagues

Décision 8	Le Bureau Exécutif valide les attributions suivantes : ✓ **Championnat de France Longue Distance** sur l'épreuve Grand Prix de l'Almanarre à **Hyères Windsurf Organisation** du 26 au 29 octobre 2017 ✓ **Championnat de France Raceboard** sur l'épreuve Challenge d'Automne aux **Crocodiles de l'Elorn** du 27 au 29 octobre 2017 ✓ **Championnat de France Funboard Vague sur 4 étapes** à **la société ALL IN** sous réserve que la société ALL IN signe la convention avec la FFVoile et que la convention d'organisation conjointe avec chaque club des 4 étapes concernées soit également signée avec la société ALL IN. Les 4 étapes sont : • Etape de Carro : Club de Voile Martigues • Etape de l'Ile aux Vaches : Centre Nautique Cap Sizun • Etape Le Dossen : Club Nautique Cléderois • Etape Siouville : Pôle Nautique de la Hague

2.2 Format de course des Championnats de France à partir de 2017

Décision 9 **Vote CA**	Le Bureau Exécutif suspend provisoirement le projet d'évolution des formats de course sur les Championnats de France Minimes et Espoirs : Glisse, Solitaire Equipage et Extrême Glisse à partir de 2017 tels que définis dans le document joint en annexe 2 du présent relevé compte tenu de la dernière AG de World Sailing et des évolutions à venir et ré-ouvre les discussions notamment au sein du Conseil des Ligues, cadres techniques et entraineurs(etc) avant décision du CA.

2.3 Pratique à l'international

Information

Présentation au BE des réponses à la question « pourquoi pratiquer à l'étranger » pour nos sportifs français au travers des notions de besoin, de nécessité ou d'obligation.

Pourquoi l'international ?

Coureurs	Besoin Travail	Nécessité Evaluation	Obligation Performance	Délégations	Soutien
Coureurs de tous âges pratiquant pour le plaisir	**Oui éventuellement** Confrontation plaisir personnel	**Non**	**Non**	**Non**	**Moyens personnels pas de soutien de la collectivité**
Coureurs détectés, à potentiel « jeunes talents »	**Oui** Rencontres et/ou épreuves internationales de proximité sur sélection sous forme d'échanges entre fédération en Europe	**Non** car évaluation possible grâce à une confrontation nationale importante	**Non**	**Oui** quand elles en ont le niveau	**Soutien partiel de la collectivité**
Dispositif Bleuets	**Oui** Epreuves internationales ciblées sur sélection en majorité en Europe	**Oui** si l'objectif de performance et le programme d'entrainement sont bien associés pour permettre une réelle évaluation	**Oui** Monde Jeunes World Sailing U19	**Oui** quand elles en ont le niveau	**Soutien partiel de la collectivité**
Dispositif France Jeunes	**Oui** lié au programme qui détermine le besoin de confrontation	**Oui** si l'objectif de performance et le programme d'entrainement sont bien associés pour permettre une réelle évaluation	**Oui** Monde catégorie Jeunes Ranking list mondiale	**Oui** quand elles en ont le niveau	**Soutien très important de la collectivité**
Equipe de France Olympique	**Oui** lié au programme qui détermine le besoin de confrontation	**Oui** Confrontation et Evaluation régulières	**Oui** Monde - JO Ranking list mondiale Performance	**Oui**	**Soutien encore plus important et presque total de la collectivité**

3. *HABITABLE*

3.1 Modification du libellé du titre « Championnat de France Elite de Course au Large en Solitaire », présenté par JP CHAMPION

Décision 10 **Vote CA**	Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve les évolutions proposées par la Classe Figaro Bénéteau concernant le Championnat de France Elite de Course au large en solitaire. Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la modification de l'appellation de ce Championnat de France. Le « **Championnat de France Elite de Course au large en Solitaire** » deviendra en 2017 et pour les années suivantes « **Championnat de France Elite de**

	Course au Large » et ce pour tenir compte de l'intégration et de la valorisation de la pratique en double sur ce circuit.

4. *DIRECTION TECHNIQUE*

4.1 Huit propositions du colloque des cadres techniques pour développer la licence club FFVoile

Information	CLUBS, DISTRIBUTEURS DE LA LICENCE : 1- Le développement de la licence club doit rester l'objectif premier de tous les acteurs de la FFVoile : responsables de club, de CDV ou de comité territorial, de ligue, cadres de club et de ligue, …). 2-Le développement de la licence club ne peut croître sensiblement sans une ristourne annuelle sur le prix des licences délivrées, ristourne versée directement aux clubs qui la distribuent : une démarche de progrès peut être envisagée prévoyant une ristourne sur les surplus de diffusion de licences par rapport à une année de référence par exemple. 3-La licence doit se diversifier pour proposer une formule adaptée à chaque type de population : par exemple, tarif famille, tarif pratique de courte ou de très courte durée, tarif groupe, groupe d'adolescents,…. 4-La licence club doit donner accès de façon progressive à des conditions préférentielles auprès de différents prestataires, partenaires de la FFVoile ou partenaire du développement de la voile, notamment en premier lieu : accès à des images de pratique de haut niveau, attractives pour le licencié, mais aussi à des didacticiels de navigation, de pilotage des voiliers ou de glisse,…. CADRES TECHNIQUES, REFERENTS DE LA FFVOILE : 5-Le développement de la licence club est au cœur des missions de tout cadre technique, à mission régionale ou nationale, entraineurs nationaux comme chargés de mission ou directeur de pôle. 6-Les cadres techniques doivent régulièrement initier et participer à des actions visant le développement de la licence club. 7-La lettre de mission des cadres techniques doit préciser leur rôle et leur présence auprès des clubs distributeurs de la licence, avec des objectifs d'actions ciblées. Toute présence au sein d'un club ou devant un public concerné doivent être des occasions de rappeler l'obligation de licence et les avantages qui lui sont liés : contribution à la notoriété fédérale, solidarité, formation et transmission des savoir de navigation à la voile, surveillance et assistance, organisation de manifestations nautiques ouvertes à tous, formation des compétiteurs et de l'encadrement (moniteurs, entraineurs, arbitres, dirigeants),…. 8-La lettre de mission des cadres techniques doit préciser l'obligation de suivi trimestriel de l'état des licences et la nécessité d'analyse permettant l'adaptation ou la régulation des actions fédérales. Il s'agit d'un aspect important du métier de cadre technique en termes de conseils au développement des pratiques et à la formation durable des pratiquants.

5. *HAUT NIVEAU*

5.1 Vente de matériel

Information	Suite à la validation par le BE du 18 avril 2013 du principe d'une procédure de vente anticipée du matériel Haut Niveau, la Direction Technique informe le Bureau Exécutif des ventes suivantes, conformes aux prix du marché. ✓ **1** bateau 470 de marque Mackay boat de 2014 avec safran, barre, dérive, 2 tauds et mise à l'eau n° inventaire 1988 – Coque ISAF n°33490 **Pour 8 000 euros au Club de Voile de Saint Aubin Les Elbeuf** ✓ **1** mat RSX 5.20 de marque Neilpryde de 2010 n° inventaire NI 1356 **Pour 150 euros à M. Christophe BOUTET** ✓ **1** mat RSX 5.20 de marque Neilpryde de 2013 n° inventaire NI 1820 **Pour 200 euros à M. Clément BOURGEOIS** ✓ **1** Zodiac 550 SRMN de 2003 n° inventaire 733 avec moteur Yamaha 70cv de 2012 n° inventaire 1713 avec une remorque Mécanorem immatriculée 388 PCW 75 de 2002 n° inventaire 628 **Pour 4 500 euros à M. Yves BULTEZ** ✓ **1** bateau 470 de marque Mackay boat de 2003 avec safran, barre, dérive, voiles (1GV, 2 focs et 2 spis) Coque ISAF n°31826 **Pour 3 000 euros à M. Bernard DUMAS** ✓ **1** Zodiac Pro man 12 de 2005 n° inventaire 865 avec moteur Yamaha 60cv de 2010 n° inventaire 1469 **Pour 4 000 euros à M. Simon LE BIEZ** ✓ **1** Zodiac SRMN de 2002 n° inventaire 607 avec moteur Yamaha 60cv de 2009 n° inventaire 1319 ✓ **1** Zodiac SRMN de 2005 n° inventaire 872 avec moteur Yamaha 60cv de 2012 n° inventaire 1714 **Pour 7500 euros à SARL Hors-Bord Meca Services** ✓ **1** coque 49er Mackay de 2010 n° inventaire HN 1341 avec un gréement 49er Fx, voiles Fx, mise à l'eau, taud du dessus, appendice **Pour 4 000 euros** à **Messieurs Fabrice GUEZ et Cyril NAUDY**

6. *CCA*

6.1. Prix des ventes des livres des RCV 2017-2020

Décision 11

Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le prix de vente unitaire TTC au public ainsi que les tarifs préférentiels consentis, pour l'édition 2017-2020 des Règles de Course à la Voile :

	Prix TTC
Public - édition française	15,00 €
Clubs - édition française	9,75 €
Commissions Régionales d'Arbitrage - édition française	6,75 €
Interne FFVoile - édition française	3,00 €
Public - édition bilingue	25,00 €
Clubs - édition bilingue	16,25 €
Commissions Régionales d'Arbitrage - édition bilingue	11,25 €
Interne FFVoile - édition bilingue	5,00 €

6.2. Actualisation au 01/01/2017 des tarifs des conventions d'arbitrage

Décision 12

Conformément à la décision du Bureau Exécutif du 11 juin 2015 fixant la date de révision des tarifs des conventions d'arbitrage au 1er janvier de chaque année, le Bureau Exécutif de la FFVoile décide pour la révision fixée au 1er janvier 2017 et applicable au 1er janvier 2018, de ne pas appliquer d'augmentation.
La prochaine révision des tarifications des conventions d'arbitrage interviendra au 1er janvier 2018 pour une application au 1er janvier 2019.

6.3 Prescription FFVoile aux Règles de Course à la Voile 2017-2020

Décision 13
Vote CA

Le BE valide les prescriptions de la Fédération Française de Voile aux règles de course à la voile 2017-2020, qui seront soumises pour accord définitif au CA

Publication électronique (suite accord du CA) sur le site Internet de la FFVoile le 13/12/2016

7. *DEVELOPPEMENT*

7.1. Guide de fidélisation des pratiquants

Décision 14

Suites à des remarques effectuées en séance, le Guide de fidélisation des pratiquants sera de nouveau présenté au Président de la FFVoile pour validation.

8. FORMATION

8.1 Répartition fédérale de la participation financière des candidats (modifiée par le CA du 26/11 et enregistrée en version V2 modifiée par le CA du 26/11)

Décision 15 **Vote CL et CA**	**Concernant l'instruction des dossiers de demande de délivrance d'un CQP d'AMV, le projet d'alternative suivant est proposé aux Ligues de voile et sera soumise au vote du CA :** **1) En réponse aux efforts conjoints Ligue/FFVoile, la somme de 13 euros par dossier conforme fait l'objet d'une rétrocession de la FFVoile à la Ligue qui a instruit initialement le dossier du candidat. Le reversement est effectué à l'issue du dernier jury de l'année en cours. Aucune rétrocession n'est prévue pour les dossiers non conformes,** *Un dossier CQP d'AMV est considéré conforme lorsqu'il n'a nécessité aucune intervention de la part de la MFE afin de répondre aux exigences de la CPNEF avant présentation au jury : copie et conformité de la fiche d'inscription à la formation, vérification d'identité et de la licence FFVoile, de l'attestation médicale de non contrindication à la pratique et à l'encadrement de la voile, de la validation des UCT et des UCC par des formateurs habilités à la date de validation des certifications,* *règlement des 27 euros par candidat adressé à la FFVoile. Un dossier non conforme est un dossier qui fait l'objet d'une demande de pièce non fournie, d'un défaut de validation d'UCT ou d'UCC ou d'une information complémentaire dont l'absence ne permet pas l'instruction par le jury.* **2) Les Ligues qui le souhaitent pourront bénéficier de la rétrocession des 27 €, en présentant directement les dossiers lors d'un jury transversal organisé par la CPNEF sport.** **Ce qui suppose aussi le respect des procédures exigées par la CPNEF sport :** *- information préalable de la FFVoile dans les délais imposés avant chaque jury,* *- proposition de deux responsables de formation pour participer au jury,* *- acceptation par la CPNEF sport,* *- prise en charge par la ligue des frais de déplacement des deux responsables de formation,* *- envoi sous format ad hoc à la MFE de la FFVoile du procès-verbal dès l'issue du jury transversal avec liste des candidats admis et refusés.* *La décision définitive sera prise par le CA de la FFVoile*

9. RELATIONS INTERNATIONALES

9.1. Epreuves Internationales

Décision 16	Le bureau exécutif entérine les épreuves internationales suivantes : - CE RSX H et F du 5 au 13 mai 2017 à Marseille (soumis à l'accord de la commission d'éthique du CIO) - CE Finn du 5 au 13 mai 2017 à Marseille (soumis à l'accord de la commission d'éthique du CIO) - CE Laser Master du 10 au 17 juin 2017 à Fouesnant, - CE Slalom sénior et CM Slalom Femme (IFCA) du 4 au 9 juillet à La Tranche, - CM RS Aero et RS Tera du 23 juillet au 4 août 2017 à Carnac, - CE 5.5ji du 29 août au 9 septembre 2017 à Benodet

9.2. Résultat des élections de World Sailing

Information	Le bureau exécutif prend connaissance du résultat des élections de World Sailing Un nouveau Président a été élu, il s'agit du Danois Kim Andersen. Yann Rocherieux a été élu représentant des athlètes au Board. JL Denéchau a été élu au Council (groupe D). Ont été désignés dans des commissions : O Bovyn, B Bonneau, G Chiellino, N Peberel, C Fraboulet, et C Gaumont. Luc Gellusseau et Daniel Pillons représentent la Fédération au Congrès de l'ORC.

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES TROPHEES DES CHAMPIONS ET DU TITRE DE MARIN DE L'ANNEE

Article 1 – OBJET

1.1 – Le présent règlement a pour objet de définir les principes applicables à la désignation du Marin de l'Année, de nationalité française et licencié à la FFVoile et, à l'attribution des Trophées des Champions, français et licenciés à la FFVoile, lors de la Soirée des Champions.

1.2 – La Soirée des Champions est un évènement annuel, au cours duquel la Fédération Française de Voile récompense le meilleur Marin Français de l'Année, toutes pratiques confondues, ainsi que les meilleurs Marins et équipages, en fonction des catégories, non-exhaustives énumérées à l'article 3.1.1.

Article 2 – LA COMMISSION « TROPHEES DES CHAMPIONS »

2.1 – Elle se compose du Président de la FFVoile, du Directeur Technique National, du Directeur Administratif, Juridique et Financier, des Responsables des départements Habitable, Voile légère, Développement et Enseignement et celui de la Commission Centrale d'Arbitrage et du Responsable de Projets Communication, Partenariat et Marketing de la FFVoile.

2.2 – Cette commission a pour mission de :

- Valider la liste des Trophées des Champions.
- Eventuellement ajouter un ou plusieurs Trophée(s) « Coup de Cœur » et/ou Trophée(s) « Spécial »
- Etablir la liste des nommés au titre du Marin de l'Année.
- Attribuer le Trophée Espoirs.

2.3 – Elle se réunit 1 fois entre le 1er novembre et le 25 novembre au plus tard. Elle peut également être uniquement consultée par mail.

2.4 – Les listes proposées sont établies par la FFVoile.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Article 3 – REGLES D'ATTRIBUTION DES TROPHEES DES CHAMPIONS

Article 3.1 – Principe

3.1.1 – Sont retenus, par catégorie :

Voile olympique et paralympique :

- **les médaillé(e)s Olympiques**

- les podiums Mondiaux
- les podiums des Test Events Olympique
- les champion(ne)s d'Europe

- les Champions du Monde jeune des séries olympiques

- Les vainqueurs d'épreuves internationales de voile légère multi séries (Jeux Mondiaux ISAF, Jeux Méditerranéens, Champion(ne)s du Monde ISAF Jeunes, Jeux Olympiques de la Jeunesse)

Funboard :

- Les Champion(ne)s du Monde en slalom et vagues

Inshore et Course au Large :

- **Le vainqueur et le finaliste de la Coupe de l'America**
- **Vendée Globe : le skipper classé premier français et présent sur le podium final**
- **Volvo Ocean Race : le skipper classé premier français et présent sur le podium final**

- Les podiums Mondiaux de match racing (WMRT pour les Hommes et Championnat du Monde ISAF pour les femmes)
- Les champion(ne)s d'Europe de match racing

- Les podiums Mondiaux de SB20 et de J80
- Les champion(ne)s d'Europe de SB20 et J80

- Le vainqueur du Tour de France à la Voile

- Ultime : le vainqueur de la transat ou de la course de référence de l'année

- Imoca : le vainqueur de la transat ou la course de référence de l'année

- Class 40 : le vainqueur de la transat ou la course de référence de l'année

- Multi 50 : le vainqueur de la transat ou de la course de référence de l'année

- Figaro : le vainqueur de la Solitaire
- Figaro : le vainqueur de(s) transat(s) (en solitaire ou en double)
- Figaro : le champion de France Elite de Course au Large en Solitaire

- Mini 6'50 : le vainqueur de la Transat 6'50
- Mini 6'50 : le vainqueur des Sables – les Açores – les Sables

- Record : le détenteur du record de l'Atlantique dans le sens Ouest vers Est en équipage
- Record : le détenteur du record de l'Atlantique dans le sens Ouest vers Est en solitaire

- Record : le détenteur du record du Tour du Monde (Dans le sens des vents) par les trois caps en équipage
- Record : le détenteur du record du Tour du Monde (Dans le sens des vents) par les trois caps en solitaire
- Record : le détenteur du record de vitesse en 24h en solitaire en monocoque
- Record : le détenteur du record de vitesse en 24h en équipage en monocoque
- Record : le détenteur du record de vitesse en 24h en solitaire en multicoque
- Record : le détenteur du record de vitesse en 24h en équipage en multicoque
- Record : le détenteur du record de vitesse absolu sur 500m

3.1.2 – Le Trophée est attribué au skipper et à son équipage dans les épreuves en équipage.

3.1.3 – Un Trophée peut également être décerné à des équipiers français, vainqueurs d'une course internationale, à bord d'un bateau étranger (exemple : Volvo Ocean Race).

3.1.4 – Les vainqueurs des Trophées doivent obligatoirement être de nationalité française et licenciés à la FFVoile

Article 3.2 – Trophées Spéciaux et Coup de Cœur

3.2.1 – La Commission Trophée des Champions peut décider d'attribuer un ou plusieurs Trophée(s) « Spécial » sur des critères différents que ceux énumérés à l'article 3.1.1. en cas de performance particulière et remarquable obtenue dans une catégorie non citée à l'article 3.1.1 (exemple : un titre Européen ou un podium Mondial dans une série non évoquée dans la liste 3.1.1).

3.2.2 – Un ou plusieurs Trophée(s) « Coup de Cœur » peu(ven)t être attribué(s) à un marin ou à un équipage pour une performance non victorieuse ou un acte ne rentrant pas dans le cadre d'une performance sportive mais qui mérite d'être mis à l'honneur.

Article 4 – REGLE DE DESIGNATION DU TROPHEE ESPOIRS DE L'ANNEE

4.1 – La « Commission Trophées des Champions » détermine parmi les différents résultats des délégations jeunes de la FFVoile, quel skipper, binôme ou équipage remporte le Trophée Espoirs de l'Année.

Article 5 – REGLES DE SELECTION DU MARIN FRANÇAIS DE L'ANNEE

Article 5.1 – Composition du Jury du Marin Français de l'Année

5.1.1 – Composition du Jury

Le Jury est composé :

- D'un Président qui est désigné chaque année par la FFVoile en fonction de 2 critères cumulatifs : être issu d'un « milieu » extérieur à la voile et avoir un attrait pour la voile.
- De membres appartenant à l'un des trois collèges suivants : « Journalistes et acteurs médiatiques » ; « Acteurs institutionnels » ; « Acteurs sportifs ».

Chaque collège est composé a-minima de 3 membres.

Le collège « Acteurs sportifs » est notamment composé des représentants de la FFVoile dont le nombre au sein du Jury ne peut excéder 4.

Le Jury du Marin Français de l'Année est constitué au maximum de 19 membres (Président compris).

5.1.2 – Si un membre du Jury ne peut pas se rendre aux délibérations, les représentants ne seront pas acceptés, sauf justification dûment motivée et validée par le Président de la Fédération Française de Voile.

Article 5.2 – Principe de sélection du Marin Français de l'Année

5.2.1 – La « Commission Trophées des Champions » élabore une liste comprenant les noms des marins issus de la liste des Trophées, pouvant prétendre au titre de Marin Français de l'Année.

5.2.2 – La sélection des prétendants au titre se fait le 25 novembre au plus tard.

5.2.3 – Seul le skipper, et non son équipage, peut être nommé pour recevoir le titre de Marin Français de l'année sauf, dans le cadre d'un équipage double ou triple.

Article 5.3 – Modalités d'élection du Marin Français de l'Année

5.3.1 – Après délibération de la Commission des Trophées des Champions, la liste des nommés est présentée au Jury.

5.3.2 – Suite à la concertation du Jury, chaque membre devra désigner son choix par bulletin secret.

5.3.3 – Deux bulletins de vote supplémentaires seront ajoutés au décompte. Ces derniers prendront en compte le vote du public via internet en donnant deux voix, au premier et le cas échéant au second tour, au nommé choisi par les internautes.

Le vote des internautes s'effectuera via le site internet de la FFVoile. Il se déroulera pendant une période de 10 à 15 jours jusqu'à la veille de la réunion du Jury, 23h59.

Le résultat du vote des internautes ne sera pas transmis au Jury avant que les membres de ce dernier ne votent pour élire le Marin Français de l'Année.

5.3.4 – A l'issue du 1er tour, si les votes n'ont pas permis de désigner le vainqueur (+ de 50% des voix), un deuxième suffrage, par vote uninominal du Jury, aura lieu pour départager les deux marins ayant obtenu le plus de voix.

Si une égalité apparait lors du premier tour, c'est le vote du public qui départagera les nommés à égalité, sachant que sera alors prise en compte l'intégralité du classement des votes du public.

5.3.5 – Le vote du Jury s'effectue en réunion plénière le jour même de la Soirée des Champions. Aucun vote par correspondance ne sera admis,

5.3.6 – Les délibérations du Jury doivent être impérativement gardées secrètes.

5.3.7 – Le résultat du Jury ne doit pas être divulgué avant la révélation par le Président du Jury du Marin de l'Année lors de la Soirée des Champions.

5.3.8 – Seul le nom du skipper qui remporte le titre de Marin Français de l'Année, ou celui de l'équipage double ou triple victorieux le cas échéant, est communiqué lors de la Soirée des Champions.

2-2 VL

Proposition d'évolution du format de course à partir de 2017 pour l'ensemble des titres des Championnats de France Minimes et Espoirs

Compte tenu du succès du format des courses utilisé cette année 2016 au Championnat de France Minimes en Flotte Collective, il est proposé d'utiliser ce même format pour l'ensemble des Championnats de France Minimes, Espoirs Solitaire Equipage, Glisse et Extrême Glisse.

Le format utilisé est le suivant :

Pour chaque titre, sur 5 jours de course, 4 sont utilisés pour courir des qualifications avec brassages entre plusieurs groupes de coureurs ou équipages. Cela peut aller de 2 à 4 groupes en fonction du nombre total de coureurs inscrits. Les brassages sont effectués en mélangeant les filles et les garçons.

Le cinquième jour, les 8 premiers coureurs ou équipages pour chaque titre validé, fille et/ou garçon et/ou mixte, concourent pour la demi-finale et peut-être la finale.

Dès lors les compteurs sont remis à zéro.

La demi-finale : c'est une première course. A son issue, les 4 derniers coureurs ou équipages du classement de cette course prennent les places de 5 à 8 au Championnat de France. Les 4 premiers coureurs ou équipages issus du classement de la demi-finale accèdent à la finale.

La finale : l'ordre d'arrivée de cette ultime course détermine la ou le coureur ou l'équipage Champion de France puis les places de 2 à 4.

Si les courses de demi-finale et/ou finale ne pouvaient être courues, les titres seraient décernés à partir du classement arrêtés avant la ou les courses non courues.

Les vertus de ce format sont nombreuses :

Sur le plan sportif, les coureurs et équipages doivent se préparer à deux types de compétition. Tout d'abord se préparer à donner le meilleur d'eux-mêmes pour se sélectionner dans les 8 finalistes, puis donner le meilleur d'eux-mêmes pour se sélectionner en demi-finale et enfin se « transcender » pour « gagner » la course ultime s'ils veulent être Championnes ou Champions de France. La notion de « gagne » à la dernière course devient incontestablement incontournable dans ce type de format.

Sur le plan de la formation, nous gardons l'avantage de mixer les flottes filles et garçons (lorsque les supports le permettent) pendant les qualifications. Cela permet de garder la dynamique chez les unes et les autres.

Par contre le titre (minima atteint) fille, garçon se jouera entre les 8 meilleures filles ou équipages féminins et 8 meilleurs garçons ou équipage garçons (ou mixte parfois) ou les 8 meilleurs équipages garçons et filles et 8 meilleurs équipages mixtes dans le cas du SL16 par exemple.

Sur le plan de la communication externe et de la compréhension de notre sport et de l'intérêt que pourraient avoir les média à reporter ces demi-finales et finales, la démonstration n'est pas à faire.

Les journalistes présents au Minimes cette année ne s'y sont pas trompés, c'est clair comme de l'eau de roche :

> On comprend tout de suite que sur la ligne d'arrivée de la course de demi-finale les 5ème, 6ème, 7ème et 8ème coureurs ou équipages à franchir la ligne seront classés dans cet ordre au classement général du Championnat de France.

Que le suspense se resserre autour des 4 premiers de cette course qualifiés pour la finale. Enfin, qu'à l'arrivée de la course de finale, la première ou le premier coureur ou équipage à franchir la ligne d'arrivée sera la ou le Champion de France.

Sans compter que le temps de course des demi-finales et finales d'environ 15 minutes et les types de parcours dont les marques très proches les unes des autres assurent dynamisme par les manœuvres et transitions, sont forts bien adaptés à la télévisuallisation. Pour finir la multiplication des bords directs facilite la compréhension de l'ordre de la course pour un public curieux, intéressé, mais néanmoins non averti.

Ce format demandera quelques précisions et ajustements

1) Le nombre de groupes sera déterminé en fonction du nombre de participants total de façon à avoir des groupes constitués correspondant de 2 à 3 fois le nombre des finalistes.
2) Afin de permettre aux coureurs ou équipages d'avoir les meilleures chances de se qualifier à la phase finale, il faut envisager un temps de course moins important que ce que nous faisons actuellement et augmenter le nombre de courses par jour et au total des qualifications. La cible étant autour de 20 minutes pour le premier en qualification et 15 minutes pour le premier en demi-finale et finale.
3) Hors Flotte Collective, la première constitution des groupes devra se faire en fonction de l'ordre des classements nationaux afin d'équilibrer les groupes et quelque part de protéger à l'entrée les leaders de chaque série.
4) Afin de poursuivre la démarche de simplification de l'activité, prévoir de fonctionner à partir de procédures de 3 minutes en utilisant les pavillons Chiffrés 1, 2 et 3.

Nota :

Il est précisé que la course de longue distance sera maintenue au programme pour les séries pour lesquelles il est possible de la courir (si les conditions s'y prêtent). Cette course permettra d'intégrer dans le dispositif de qualification une course d'intensité et de stratégie différente.

Que se passe-t-il pendant ce temps pour les coureurs et équipages non qualifiés en finale :

Le jour des finales, sera organisé pour les coureurs non qualifiés au moins une course pour chaque groupe qui sera ajoutée à leur classement générale déterminant les places de 9 à …..